



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES ALPES-MARITIMES

COPIE DU 12 NOVEMBRE 2024
RELEVÉ DES ÉCHANGES

Président de séance : Monsieur Eric Lefebvre, Directeur départemental
des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

1. Introduction

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes excuse l'absence de Monsieur Philippe Loos, ancien secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, qui a pris la veille ses fonctions de préfet du Cantal. Il remercie les participants pour leur présence au cinquième Comité de Pilotage de Suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes (PPA06) et pour leur implication au sujet de la qualité de l'air. Ce rendez-vous biennuel est primordial afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air.

Il remercie également les acteurs ayant fourni des données de suivi pour leurs actions puisque cela est indispensable afin de mesurer l'avancement effectif de notre PPA ainsi que son impact sur la qualité de l'air. Enfin, il remercie la DREAL et AtmoSud pour l'organisation de ce comité de pilotage.

Après deux ans de processus législatif, monsieur le directeur annonce que la nouvelle directive européenne relative à la qualité de l'air ambiant a été définitivement adoptée.

Le premier Conseil National de l'Air (CNA) délocalisé à Marseille et présidé par la députée Claire Colomb-Pitollat s'est tenu le 22 avril dernier. Il a été l'occasion de mettre en évidence les enjeux relatifs à la qualité de l'air sur le territoire des Alpes-Maritimes, la dynamique en place sur le sujet ainsi que la multitude d'experts dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce CNA a également été l'occasion de lancer un groupe de travail national sur l'ozone. La région est fortement concernée par cette thématique et est très active comme en témoigne les récentes études menées sur le territoire par AtmoSud, le GREC Sud (ozone et changement climatique financé par la DREAL PACA) ou encore les travaux de certains chercheurs (Laboratoire Central de l'Environnement, Projet Européen AirFresh...).

La problématique des pollutions et de leur impact sur la santé est un des 6 enjeux du plan de transformation énergétique et écologique régional, en cours d'élaboration dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique. Ce travail a permis d'élaborer une liste d'actions concrètes et suffisamment impactantes pour baisser les émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Un point intermédiaire de la démarche a été fait le 11 octobre, l'ensemble des productions sont publiées sur le site Connaissance du Territoire. Le prochain rendez-vous est la COP régionale du 11 décembre.

2. Ordre du Jour et liste des participants

Partie 1 – Actualités

- Actualités qualité de l'air :
 - Directive européenne, plateforme Observatoire Régional des Transports, Fonds Vert 2024 (mesures améliorant la qualité de l'air) – DREAL

- Journée Nationale Qualité de l’Air : parcours Air – Eco-lab’ Environnement
- Nouvelles données qualité de l’air (AtmoSud) : cartes ICAIR, populations exposées, évolutions par secteur

Partie 2 – Suivi du PPA

- Suivi général du PPA06 :
 - Avancement du PPA – DREAL
 - Avancement de l’action : Arrêté brûlage – DDTM06
 - Ajout de l’action PRSE4 – EDUQ’AIR – Santé Environnement 06
 - Ajout de l’action mobilité inclusive – Fondation des apprentis d’Auteuil
- Focus thématiques mobilité et aérien – Atmosud : actions mobilité évaluées, renouvellement des flottes TC, bilan des aides de l’État, études sur les aéroports de Nice et Cannes

La liste des participants figure en annexe.

NB : à la fin des présentations faites lors du COPIL, un diaporama de l’ADEME a été ajouté à l’attention des membres, sur les actions de soutien de l’ADEME en 2024.

3. Relevés des échanges – Partie 1 – Actualités

Suite à la présentation de la DREAL sur les actualités qualité de l’air :

La DREAL apporte une précision sur les diapositives 7 à 9 en expliquant les différents périmètres des zones administratives (ZAS) présents sur la carte en Provence-Alpes-Côte d’Azur :

- les petits périmètres rouges sont les « zones à risque - agglomération » (ZAG) qui comporte une agglomération de plus de 250 000 habitants, telle que définie par l’arrêté prévu à l’article L. 222-4 du code de l’environnement, ou ayant une densité d’habitants au kilomètre carré supérieure à un seuil établi par le ministère chargé de l’environnement
- la grande zone rose correspond à la « zone régionale » (ZR) qui s’étend sur le reste du territoire de la région.

La métropole Nice Côte d’Azur (NCA) s’interroge sur la provenance de la moyenne annuelle présentée pour Nice.

→ La DREAL explique que la donnée présentée est la moyenne annuelle 2023 la plus haute parmi les stations de Nice (station trafic Promenade des Anglais).

Le CAPRE06 se questionne donc sur le choix de l’emplacement de la station.

→ AtmoSud explique que l’emplacement des stations est fixé par la réglementation avec l’obligation d’être le plus représentatif possible de la pollution. Ainsi, il y a un maillage représentatif avec différents types de stations dont des sites en ville qui sont représentatifs de la pollution du trafic routier comme celle de la « promenade des anglais » mais il y a également des stations de fond et des stations industrielles. De plus, AtmoSud mène également des campagnes ponctuelles de mesures en fonction des problématiques spécifiques. Finalement le système de modélisation d’AtmoSud permet de connaître finement la qualité de l’air en tout point du

territoire grâce à un modèle de dispersion des polluants prenant en compte l'inventaire des émissions et les conditions météorologiques.

L'association Santé Environnement 06 souligne qu'il serait pertinent d'avoir un capteur sur l'A8 et la voie Pierre Mathis ainsi qu'aux abords des écoles et équipements sportifs.

→ Le directeur de la DDTM06 explique que la station sur la Promenade des Anglais est justement en cours de déplacement afin d'être plus représentative de la pollution liée au trafic routier.

→ La DREAL ajoute que les stations fixes permettent de mesurer les influences de certains paramètres comme une voie routière ou une industrie mais elles ne sont pas faites pour étudier précisément un aménagement urbain ou un ERP.

→ AtmoSud précise qu'en amont d'un nouveau projet d'ERP, il est possible de faire des modélisations précises permettant d'étudier différentes implantations, formes du bâtiment, masques... afin de choisir la configuration permettant de protéger au maximum les usagers.

Le CAPRE06 souligne qu'il faudrait également mettre des capteurs dans des zones représentatives d'un problème particulier comme un aéroport ou un incinérateur.

→ AtmoSud répond que les stations de mesures fixes permettent de connaître l'état global de la qualité de l'air. AtmoSud mène un travail avec les collectivités et les acteurs économiques pour analyser les problématiques spécifiques et y répondre grâce au réseau de surveillance, aux campagnes de mesures quinquennales aux campagnes de mesures temporaires et aux capteurs non réglementaires comme celui de l'aéroport.

L'association Santé Environnement 06 s'interroge également sur la mesure des particules ultra-fines (PUF).

→ AtmoSud répond qu'une dizaine de sites en région mesurent les PUF, dont la station sur la place Arson et celle de l'aéroport de Nice.

Suite à la présentation d'Eco Lab' Environnement sur les Parcours Air :

FNE06 demande comment financer des Parcours Air sur le territoire.

→ L'association Eco Lab' répond que les parcours déjà réalisés ont été financés par la DREAL, désormais les collectivités et les entreprises doivent les financer si elles veulent proposer ces parcours à leurs agents, employés, usagers.

La ville de la Trinité prend la parole afin de convier les membres du COPIL à la conférence « Qualité de l'Air : L'impact de la pollution de l'air sur la santé » qui a lieu le 13 novembre 2024 dans le cadre de la journée nationale de la qualité de l'air.

Suite à la présentation d'AtmoSud sur les nouvelles données qualité de l'air :

FNE06 interroge sur le déploiement du projet Capt'Air pour l'année 2025.

→ AtmoSud explique que tous les micro-capteurs ont été récupérés afin de les étalonner puis ils seront redistribués d'ici avril 2025. Cependant le nombre de micro-capteurs n'augmentera pas.

AtmoSud apporte une précision sur l'augmentation des émissions de PM_{2,5} en 2022 (diapositive 41) en expliquant que cela est dû à une augmentation de l'usage du chauffage au bois notamment dans les territoires ruraux.

L'association Santé Environnement 06 se demande s'il existe un comparatif des émissions par saison.

→ AtmoSud explique qu'il n'y a pas d'inventaire d'émissions par saison mais que les saisons sont prises en compte dans les calculs et que cela se voit sur les émissions issues du chauffage au bois par exemple.

La DREAL apporte une précision sur le tableau de la diapositive 48 en expliquant que les lignes intitulées « PPA » correspondent à l'évolution des émissions si les actions du PPA sont mises en œuvre. Cette évolution peut être négative (baisse des émissions) ou positive (le PPA permet de limiter l'augmentation tendancielle des émissions).

L'ANQAEV s'interroge sur l'avancement du projet ARCADIA¹(Apport de l'imagerie optique pour la Caractérisation de la dynamique des panaches et de leurs Impacts en zone portuaire)

→ AtmoSud répond que l'analyse est en cours et qu'un rapport a été partagé avec les riverains.

Suite à des demandes de membres du comité :

- ajout d'un lien internet vers les projets Fonds Vert 2023 à la diapositive 18,
- ajout d'un lien internet vers la vidéo des « Parcours Air » à la diapositive 19.

4. Relevés des échanges – Partie 2 – Suivi du PPA06

Suite à la présentation de la DREAL sur les avancées du PPA :

ASPONA s'interroge sur une possible taxation des poids lourds comme cela est pratiqué en Allemagne.

→ Le directeur de la DDTM06 répond que la décision ne se fait pas à son niveau. De plus, cette action a déjà été testée mais cela a causé des troubles à l'ordre public.

L'ADEV se questionne sur l'avancement de la réflexion pour la suppression du péage de Saint Isidore.

→ Le directeur de la DDTM06 répond qu'il n'a pas d'information sur ce sujet.

Suite à la présentation de la DDTM06 sur l'arrêté brûlage des déchets verts :

FNE06 se demande si le défrichage est également visé par cet arrêté et le CAPRE06 s'interroge sur les cas de défrichage pour une piste DFCI.

→ La DDTM06 répond que c'est uniquement le débroussaillage qui est visé et non le défrichage.

→ Eco Lab' Environnement répond qu'il existe les sentinelles de l'air mises en place par FNE PACA.²

→ La DDTM06 répond que cela est hors sujet.

La CA Riviera Française se questionne sur la communication prévue pour informer de ce nouvel arrêté.

1 [Projet ARCADIA | AtmoSud](#)

2 [\[Campagne Sentinelles de l'Air 🇫🇷\] Au feu ! | FNE PACA](#)

→ La DDTM06 va réfléchir à un outil de communication et veillera à communiquer également dans les déchetteries du département.

L'ADEV se demande s'il serait possible d'élargir cet arrêté aux communes en dehors du PPA.

→ La zone à traiter en priorité en termes de qualité de l'air est la zone du PPA. Mais il est possible pour les communes en dehors du PPA de prendre un arrêté municipal. De plus, il pourra à terme y avoir une réflexion pour couvrir l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.

Suite à la présentation de Santé Environnement 06 sur l'action EDUQ'AIR :

La métropole NCA interroge sur la provenance des données de mortalité présentées à la diapositive 69. La métropole se demande s'il y a eu une EQIS (évaluation quantitative d'impact sur la santé) afin de déterminer ces chiffres. Elle questionne également la robustesse scientifique du projet.

→ L'association Santé Environnement 06 a apporté des éléments de réponse à posteriori du comité, rapportée ci-dessous.

→ AtmoSud a précisé lors du COPIL que les micro-capteurs utilisés par Santé Environnement 06 ont été mis à disposition par L'air et moi et par AtmoSud.

Le CAPRE06 s'interroge sur la manière dont est calculé le nombre de morts prématurés dus à la mauvaise qualité de l'air.

→ La métropole NCA explique que c'est une méthode européenne normée. La métropole a réalisé une EQIS (étude quantitative d'impact sur la santé) sur son territoire en 2024.

Le président de séance recueille l'avis des membres et confirme que cette fiche action EDUQ'AIR est ajoutée au PPA06, sous réserve des compléments à apporter par le porteur suite aux remarques de la métropole NCA.

Compléments de Santé Environnement 06

La diapositive 69 donne une information de contexte, à savoir que la mauvaise qualité de l'air (tant intérieure qu'extérieure) est « responsable de 10 à 20% de la mortalité » mondiale, au travers de la mortalité « prématurée » ou « précoce ».

Ces valeurs sont corroborées par plusieurs études scientifiques, dont les suivantes :

- le [rapport de l'OMS de 2021](#) qui confirme les 7 millions de morts annuels dus à la pollution de l'air (ce qui, sur 57 millions de décès par an dans le monde, fait bien 12%). L'OMS a pris en conséquence des nouvelles lignes directrices de seuils de polluants atmosphériques.
- Le nouveau rapport 2023 sur la qualité de l'air de IQAir (2023 World air quality report) confirme que 1 décès dans le monde sur 9 est dû à la pollution de l'air.

Plus localement :

- Données épidémiologiques issues du DIU de toxicologie médicale (Université Paris VII Denis Diderot, 2017-2018) : 12,5% des décès de la région PACA sont attribuables aux seules particules PM2,5.
- Etude internationale publiée par Lancet Public Health en juillet 2023 sur les contributions des polluants PM2,5 et NO2 dans la mortalité prématurée au sein

de 857 villes européennes, représentant une population de 168 millions d'adultes (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37393093/>) : selon cette étude, sur la ville de Nice, 273 décès prématurés annuels seraient imputables aux seuls PM2,5 et NO2.

- Etude nationale chinoise Hang DU et al. Environ Health Perspect 2024 (publiée par l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique), relative à la mortalité en relation avec l'exposition concomitante à la canicule et à l'ozone O3. Cette étude montre un excès de risque de décès accru de 23% dans le cas d'une double exposition et de 14% en cas de canicule sans épisode de pollution à l'ozone, soit un différentiel de 9% lié au seul polluant ozone. Réf. <https://www.appa.asso.fr/mortalite-en-relation-avec-lexposition-concomitante-a-la-canicule-et-a-lozone-une-etude-nationale-chinoise/>. Il est à noter que Nice est particulièrement concernée par les nuits tropicales (104 en 2022, données météo France).
- Le PRSE3 de la région PACA (2015-2021) indiquait que 2500 décès prématurés annuels étaient attribuables aux particules fines sur les 6 principales villes de la région (Marseille, Nice, Cannes, Aix-en-Provence, Avignon, Toulon). Or 17500 décès domiciliés sont répertoriés chaque année sur l'ensemble de ces villes (Insee, 2022). Les particules fines seraient donc responsables de 14,3% des décès annuels sur ce périmètre.

Toutes les données convergent donc vers un chiffre de mortalité prématurée due à la pollution de l'air autour de 12 à 14% de la mortalité générale, chiffre possiblement sous-estimé compte tenu des interactions de l'ensemble des polluants atmosphériques (et notamment des PUF).

Le projet EDUQ'AIR s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires du PRSE4 2022-2027 PACA :

- Action 1 : Promouvoir la santé environnementale auprès des jeunes : information, connaissances et engagement ,
- Action 5 : Réduire l'exposition des populations – en particulier des publics les plus vulnérables – à la pollution de l'air extérieur,
- Action 6 : Sensibiliser la population à l'importance de la qualité de l'air intérieur.

Par ailleurs :

- Ce projet EDUQ'AIR implique non seulement l'association Santé Environnement 06, mais aussi les partenaires AtmoSud (AASQA) et l'association « L'Air et moi »
- L'association est constituée en majorité de médecins et de scientifiques qui œuvrent à la connaissance des déterminants de santé et de tout faire pour la protection de la population et le respect de la législation.

En dehors de la mortalité, il y a aujourd'hui des preuves qui s'accumulent sur la responsabilité de la pollution dans des domaines aussi variés que l'obésité ou les troubles mentaux, ainsi que les rhumatismes inflammatoires.

Suite à la présentation de l'action mobilité inclusive par la fondation des apprentis d'Auteuil, les membres du COPIL ont approuvé à l'unanimité l'ajout de cette fiche action dans le PPA.

Suite à la présentation d'AtmoSud sur l'évaluation des actions mobilité :

FNE06 demande si les facteurs d'émission des bus gaz (GNV) ou hydrogène tiennent compte des opérations de maintenance ? En effet, pour les bus GNV, une vidange régulière est nécessaire.

→ AtmoSud répond qu'il serait possible de faire une estimation avec les données des collectivités.

5. Conclusion

Monsieur le directeur départemental remercie les participants pour leur présence et la sincérité de leurs échanges. Il remercie tout particulièrement les personnes qui sont intervenues pour la qualité de leurs présentations, leurs propositions et engage les structures porteuses d'actions à se rapprocher de la DREAL pour intervenir lors des prochains comités.

De plus, il rappelle que le PPA 06 est évolutif et demande aux différentes structures de faire émerger de nouvelles actions efficaces afin d'améliorer la qualité de l'air et relever les défis environnementaux à venir. La réglementation évolue avec des normes de plus en plus ambitieuses qui nécessitent le maintien et l'accélération de la dynamique de réduction de la pollution atmosphérique.

Il rappelle aux porteurs d'actions de se mettre en relation avec Atmosud pour définir les données nécessaires à l'évaluation quantitative de leurs actions phares. Dans l'objectif de permettre de présenter lors des prochains comités l'évaluation des gains générés par les actions. Il rappelle également aux porteurs d'action de transmettre les indicateurs de suivi de leurs actions à la DREAL.

Monsieur le directeur départemental donne rendez-vous au printemps 2025 pour le prochain temps de suivi.